

La lutte contre la pauvreté suscite la polémique

WALLONIE Un seul « organisme fédérateur » sera reconnu comme interlocuteur des autorités politiques

La Wallonie devrait bientôt disposer d'un réseau de lutte contre la pauvreté. Le projet de décret mis au point par le gouvernement wallon a été approuvé cette semaine en commission du parlement, l'opposition MR s'abstenant. Personne ne met en cause la nécessité de renforcer les politiques en la matière dans une région où 19,2 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Il n'empêche : l'initiative prise par l'exécutif wallon suscite des critiques et des craintes chez les acteurs de terrain comme chez les élus.

Le décret prévoit la reconnaissance d'un seul interlocuteur organisé (ledit « réseau ») pour les pouvoirs publics, « un organisme fédérateur » qui bénéficiera d'une grande expertise dans le secteur de l'aide aux plus démunis. Il pourra être consulté par les autorités politiques et livrera des recommandations aux décideurs sur les mesures à prendre.

La reconnaissance sera d'une durée indéterminée. Une subvention annuelle permettra de faire face aux frais de personnel et de fonctionnement. Quand le



Près d'un Wallon sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. © PIERRE-YVES THIENPONT.

texte sera définitivement adopté en plénière puis publié, un appel à candidatures sera lancé, avec jury et procédure de sélection si plusieurs dossiers arrivent sur la table du gouvernement.

Émergera alors une sorte de « para-régional » de la lutte contre la pauvreté qui donnera le ton des politiques à venir.

En octobre, quatre associations actives dans ce domaine, dont ATD Quart Monde, ont

écrit au monde politique pour exprimer leurs inquiétudes : « Ce projet représente un recul démocratique majeur pour les personnes vivant la pauvreté. Pour pouvoir faire entendre leur voix, elles ont le droit, comme tout citoyen, de se rassembler librement pour réfléchir ensemble et choisir leurs représentants. »

Et de suggérer dans la foulée une autre formule : « Transformer le projet de décret visant la

création d'un service public en un décret visant la création d'un organe d'avis, un conseil pluraliste et représentatif. »

Au parlement, si la majorité Olivier reste unie, elle n'évite pas les interrogations à l'égard du texte du gouvernement. Le député Antoine Tanzilli (CDH) souhaite qu'« un maximum d'opérateurs rentrent au sein du réseau », mais souligne qu'« on ne peut pas leur imposer de faire partie d'un réseau de force », au nom de la liberté d'association.

Chez Ecolo, Isabelle Meerhaeghe s'inquiète aussi de la forme d'« exclusivité » qui sera réservée à l'interlocuteur reconnu : « Comment les autres associations représentatives de ce secteur, et non membres du réseau, vont-elles pouvoir exister dans ce contexte ? Quelles sont les garanties que le gouvernement wallon peut leur donner en matière de parole, d'écoute ou même de financement ? »

Et puis il y a ce souci, également soulevé par Sybille de Coster (MR) : « Il est assez interpellant de voir arriver ce texte sans qu'il n'y ait eu au préalable un

travail en profondeur sur les orientations des politiques en la matière. »

Le gouvernement se veut rassurant : en créant ce réseau, il s'agit ni plus ni moins de favoriser le dialogue, de mettre un peu d'ordre dans un secteur forcément hétéroclite, « sans parti pris dans la désignation de la structure qui sera retenue. »

Une sorte de « para-régional » de la lutte contre la pauvreté qui donnera le ton des politiques à venir

Mais dans ce dossier, tout est dans le non-dit. Le décret porte sur la reconnaissance d'un « réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie ». Or le paysage compte un... « réseau wallon de lutte contre la pauvreté », une ASBL qui fédère des associations de terrain. Du taillé sur mesure, comme certains le craignent manifestement ? Christine Mahy, responsable du réseau, est peu loquace : « Nous serons sans doute candidats, mais nous ne serons pas les seuls. » ■

ERIC DEFFET